



La lettre de l'Afrique

www.lalettredelafrique.fr

N° 23 Juin 2011

La lettre de l'Afrique est une publication mensuelle d'actualité

Sommaire

Procès

Les chefs d'État déchus

Entretien avec **Jacques Godfrain**
Président de la fondation Charles de Gaulle

Sénégal

Violentes manifestations

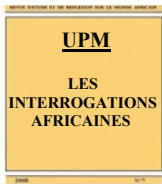
Sud-Soudan

Une indépendance historique

Télégrammes

Livres

LES CAHIERS DE L'AFRIQUE



Revue trimestrielle d'étude et de réflexion sur le monde africain
www.lescachiersde.lafrique.fr

SÉNÉGAL



Violentes manifestations

De vives manifestations de jeunes ont eu lieu le 22 juin à Dakar et à un degré moindre à Kaolack. La police les a dispersées avec fermeté. Mais le climat reste tendu. Les manifestants comme l'opposition politique protestaient contre le projet de loi constitutionnelle, que le Président Wade voulait faire adopter en urgence par le parlement, en vue de l'élection présidentielle de février 2012. Ils dénonçaient la création d'un poste de Vice-Président qui serait élu simultanément avec le Président, et qui serait destiné, selon eux, au fils du chef de l'État. Ils refusaient aussi que l'élection puisse être obtenue au premier tour à la majorité relative de 25% des suffrages.

La Présidence de la république a fait savoir le 23 juin qu'elle retirait cette dernière disposition, mais qu'elle maintenait le projet de création d'un poste de Vice-Président. La préparation institutionnelle de la succession d'Abdoulaye Wade, est ainsi effectivement entrée dans une phase avancée. Elle donnera sans nul doute lieu à des affrontements politiques et à de nouvelles manifestations.

É D I T O

Des migrants particuliers

d'Afrique constituent pour les occidentaux des migrants particuliers, à l'égard desquels ils ont des responsabilités et des obligations.

Des Africains par centaines de milliers étaient venus du Sahel et même de plus loin au sud, afin de travailler en Libye. D'autres se comptant par milliers, avaient tenté de passer par ce pays pour gagner l'Europe. Les premiers avaient trouvé en Libye emplois et salaires. Les seconds avaient été bloqués dans ce pays à la demande des européens, et souvent placés en camp de rétention. La guerre a tout changé et les a jetés les uns et les autres sur les chemins.

Il en résulte que ceux qui tentent actuellement le passage vers le sud de l'Europe ne peuvent pas être refoulés sans autre forme de considération. Tant que dure la guerre, ils devraient bénéficier d'un programme d'accueil concerté dans les divers pays de l'OTAN. Quant à ceux qui par centaines de milliers ont fui vers leurs pays d'origine en Afrique subsaharienne, il serait juste que les occidentaux leur fournissent tant que dure la guerre, des aides alimentaires et des subsides de réinsertion.

Ne pas le faire serait une faute morale. Ce serait aussi une dramatique erreur politique, tant pour nos relations avec le sud que pour la paix dans le Sahel.

Les bombardements de l'OTAN et le soutien de cette organisation et de ses membres à la guerre civile, font que ces hommes et ces femmes

GABON

Ali Bongo était le 6 juin dans le bureau d'Obama à Washington. Il a été ainsi le premier

Ali Bongo chez Obama

chef d'état d'Afrique subsaharienne à être reçu en entretien à la Maison Blanche.

PROCÈS

Les chefs d'État déchus

En Tunisie, en Égypte et en Côte d'Ivoire, trois chefs d'État à peine déchus sont soumis à procès. Que vaudront et à quoi serviront ces procès ?

L'ex Président Ben Ali et son épouse, en exil en Arabie Saoudite, viennent d'être condamnés à Tunis par contumace à 35 ans de prison et une très lourde amende, pour détournement de fonds publics. Le procès expédié en un jour peut difficilement être considéré comme sérieusement mené. Mais il vise d'abord à montrer que les fautes de l'ancien régime et de ses responsables ne seront pas oubliées et que le changement politique réclamé par les manifestants aura bien lieu.

C'est dans le même sens que vient d'être engagé au Caire le procès de l'ex-Président Moubarak, qui, lui, n'avait pas quitté le pays,

espérant que l'armée, hier encore son armée, le protégerait. Il s'est trompé. Là aussi, on peut supposer que les garanties de la défense seront de peu de poids devant l'exigence populaire d'une condamnation forte et manifestant qu'un vrai changement est en cours.

En Côte d'Ivoire, l'une des premières décisions politiques du nouveau pouvoir a été d'annoncer que l'ex-Président Gbagbo serait passé en jugement. La justice ivoirienne a été saisie, en même temps que la Cour Pénale Internationale était invitée à envisager elle aussi un éventuel procès pour crimes de guerre voire pour crimes contre l'humanité.



Ben Ali (Tunisie), Hosni Mubarak (Égypte), Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire)

Ces procès où les vainqueurs jugent les vaincus apparaissent nécessaires à ceux qui dans la population ont souffert sous le règne de ces trois chefs. Mais, à l'exception peut-être de l'Égypte où l'armée tient depuis longtemps le pays, les procès des chefs ne suffiront probablement pas à exorciser les démons de la vengeance et des règlements de comptes. Le seul moyen d'arriver assez rapidement à la paix pour le renouveau, serait de relancer vite et fort l'activité économique et l'emploi. Mais ces trois pays n'y parviendront pas tous seuls. Et l'aide extérieure qui peut effectivement relancer la Côte d'Ivoire, risque de ne pas être assez efficace en Égypte et en Tunisie.



3 questions à

Jacques Godfrain

Jacques Godfrain, ancien Député de l'Aveyron, ancien Ministre de la Coopération, vient d'être porté à la Présidence de la Fondation Charles de Gaulle. Il nous reçoit dans les bureaux historiques du 5 de la rue de Solferino à Paris et nous parle de la relation privilégiée du Général de Gaulle avec l'Afrique.

La lettre de l'Afrique :

Quand et comment commence la relation privilégiée entre le Général et l'Afrique ?

Jacques Godfrain :

L'adhésion à la France libre dès l'été 1940 d'une partie de l'Afrique francophone engage cette relation privilégiée. Le 26 août 1940, le Tchad rejoint la France libre sous l'autorité de son gouverneur guyanais, Félix Éboué.

Le Général de Gaulle déclare le lendemain « *la France, écrasée, humiliée, livrée, commence à remonter la pente de l'abîme* ». Le 27 août, le Cameroun se rallie. Le 28 août, c'est le tour du Congo puis, le 29 août celui de l'Obangui Chari. Ces ralliements permettent au Général de Gaulle d'affirmer la France libre sur des territoires relevant effectivement de la France. Son voyage à Douala au Cameroun le 8 octobre 1940, puis au Tchad, et le 24 octobre au Cameroun, marque cette période historique.

C'est à Brazzaville que de Gaulle signe les premiers textes organisant la France libre : une ordonnance crée le Conseil de Défense de l'Empire. Une ordonnance crée, le 27 octobre 1940, l'embryon d'un premier Gouvernement de l'Empire.

Pour le Général de Gaulle, ce ralliement des pays de l'Afrique équatoriale française est capital. Il le souligne dans ses mémoires de guerre :

« Participer avec des forces et des terres françaises à la bataille d'Afrique, c'était faire rentrer dans la guerre comme un morceau de la France. C'était défendre

directement ses possessions contre l'ennemi. C'était, autant que possible, détourner l'Angleterre et, peut-être un jour, l'Amérique, de la tentation de s'en assurer elles-mêmes pour leur combat et pour leur compte. C'était, enfin, arracher la France libre à l'exil et l'installation en toute souveraineté en territoire national ».

Le Général de Gaulle séjournera régulièrement à Brazzaville, devenue en quelque sorte la capitale de la France libre, avant de s'installer en juin 1943 à Alger. Tout au long de sa vie, le Général de Gaulle portera avec cœur, une attention privilégiée à l'Afrique.

LLA : Dans quel sens, à la veille des indépendances, le Général institue-t-il dans la constitution de 1958, la « Communauté » qui rassemble avec la France, les pays francophones au sud du Sahara et Madagascar ?

Jacques Godfrain :

Cette décision prise par le Général de Gaulle avec tous les chefs d'État afri-

La loi constitutionnelle du 4 juin 1960 allait ensuite aménager les rapports institutionnels entre la France et l'Afrique noire : sans abroger les textes existants, elle permettait à un État de devenir indépendant et de rester dans la Communauté et, inversement à un État déjà indépendant d'y adhérer. C'est dans ce cadre, qui apparaissait le mieux adapté à l'époque, à la liberté de choix de chacun, que les États concernés allaient accéder un à un à l'indépendance.

L'ensemble de ce dispositif évolutif a permis d'accompagner l'émancipation des pays africains et de Madagascar parvenant à l'indépendance, par des mesures visant à les aider et à protéger leur territoire et leur sécurité. C'est le sens de la zone Franc, des accords de défense, et de l'engagement d'une forte coopération pour le développement.

LLA : Dans quel esprit pour l'immédiat et pour le futur le Général de Gaulle s'est-il décidé à l'indépendance algérienne ?

Jacques Godfrain :

L'indépendance de l'Algérie était certes le constat d'une difficulté majeure qu'il fallait surmonter. Mais c'était surtout la clé d'une grande politique méditerranéenne de la France, assortie d'une grande politique arabe.

La bataille militaire en Algérie était certes gagnée par l'armée Française. Mais la guerre affectait le crédit de la France. Il fallait « en sortir » et passer au dialogue avec toute la Méditerranée dans une vision géostratégique à long terme.

« L'indépendance de l'Algérie était certes le constat d'une difficulté majeure qu'il fallait surmonter. Mais c'était surtout la clé d'une grande politique méditerranéenne de la France, assortie d'une grande politique arabe »

cains concernés, à l'exception de Sekou Touré, s'inscrivait dans le droit fil de cette relation privilégiée, fondée sur l'histoire et l'esprit de solidarité. L'Article 86 de la Constitution précisait qu'un « État membre de la Communauté peut devenir indépendant ».

SUD-SOUDAN

**LE 9 JUILLET 2011
UNE INDÉPENDANCE
HISTORIQUE**

L'accession effective du Sud-Soudan à l'indépendance le 9 juillet 2011, va constituer un fait politique majeur, pour les populations soudanaises, l'ensemble du bassin du Nil de l'Égypte aux grands lacs, et le continent tout entier. Pour la première fois, le dogme de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation est à ce point contredit, qu'il pourrait y perdre beaucoup de sa force.



Une longue histoire conflictuelle

À la chute du roi Farouk en 1956, le Soudan anglo-égyptien avait accédé à l'indépendance. Le 9 juillet 2011, la région autonome du Sud-Soudan s'en détachera tout à fait en devenant formellement un état indépendant.

Cette indépendance est le résultat d'une longue suite de conflits et de négociations. La première guerre civile entre le nord musulman et la minorité chrétienne et partiellement animiste du sud éclate dès l'indépendance en 1956 et se conclut par un accord de paix signé à Addis-Abeba en 1972. La deuxième guerre civile commence en 1983 : la rébellion du sud est conduite par John Garang, qui fonde l'Armée Populaire de Libération du Soudan. L'arrivée au pouvoir à Khartoum en 1989, par un coup d'état militaire, du général Omar Al Bachir à la tête d'un gouvernement islamiste, manifeste et renforce la gravité du conflit nord sud. En 1991, la situation au sud est compliquée par la rébellion contre John Garang d'une partie de l'armée de Libération : elle correspond à l'opposition latente qui existe entre les ethnies Nuers et Silluk qui critiquent ou refusent la domination de l'ethnie principale des Dinkas à laquelle appartient John Garang.

Les accords de paix qui interviennent entre le nord et le sud début 2005, apportent aussi une détente dans les conflits internes du Sud. Ils prévoient une période de transition puis un référendum sur l'indépendance. Dans cette période, où John Garang, tué dans un accident à l'été 2005, est remplacé par Salva



Kiir en tant que Président du gouvernement autonome du Sud, les incidents ne manquent pas. Mais le référendum prévu a lieu le 9 janvier 2011. La participation est massive.

L'indépendance est approuvée à la majorité de 99%. Pendant ce temps, la rébellion interne déclenchée fin avril 2010 par le général

Athor et provisoirement apaisée, reprend de plus belle à compter de février 2011. Enfin, le 22 mai, les troupes du Nord occupent massivement la région frontalière d'Abeyi, dont le statut n'est pas réglé et que les deux capitales revendiquent. L'occupation entraîne la fuite ou l'expulsion de dizaines de milliers de partisans du rattachement au Sud. C'est dans ce contexte de paix fragile à la frontière et de tensions internes, que le Sud-Soudan arrive à l'indépendance.

La zone frontalière au Sud Soudan

Le différend précité sur la région d'Abeyi constitue déjà un problème sérieux pour le Sud Soudan. S'y ajoute le fait que les mouvements de rébellion ethnique qui à l'intérieur du Sud Soudan s'opposent à la prédominance des Dinkas, sont le plus souvent localisés dans le nord du Sud Soudan, c'est-à-dire à proximité de la frontière, dans un espace où se concentre une grande partie des réserves pétrolières et gazières du Sud Soudan. Khartoum qui est en train de les perdre, s'y résout difficilement malgré les accords passés.

Les relations sont donc compliquées entre les populations de cette région et le nouveau pouvoir au Sud-Soudan appuyé sur l'ethnie dominante des Dinkas, sans omettre



Frontière entre le Nord et Sud Soudan

naturellement les effets des contacts que Khartoum peut prendre plus ou moins discrètement avec des membres influents des populations locales.

L'avenir des relations de ces populations locales avec Juba, dépendra largement de la répartition des revenus pétroliers et gaziers. Dans ce contexte, la délimitation exacte de la frontière entre le Soudan Nord et le nouvel état, n'est pas près d'être réglée dans l'esprit des autorités de Khartoum et de Juba, et même dans l'esprit de nombre d'habitants.

Les deux états

Le Sud-Soudan compte 8 millions d'habitants, en majorité chrétiens (78%) et en partie animistes (22%), presque tous noirs, sur un territoire de 580.000 km². Le Soudan actuel, qui compte 40 millions d'habitants, sur un territoire de 2.500.000 km², aura désormais 32 millions d'habitants, de religion musulmane, sur un territoire certes amputé mais encore vaste de plus de 1.900.000 km². Khartoum aura non seulement à traiter ses nouvelles relations avec Juba, mais aussi à trouver une solution pour sa province orientale du Darfour, où le conflit avec les rebelles dans cette région a engendré une tragédie

humanitaire qui est loin d'être finie.

Les grands partenaires étrangers

L'intérêt des grands pays étrangers pour les réserves pétrolières et gazières existantes ou à rechercher, ne garantit pas que leurs influences contribueront



d'abord à la paix dans l'espace soudanais.

L'hostilité de Washington au régime musulman de Khartoum ne pousse pas le nord et le Sud-



Salva Kiir, dirigeant du Sud-Soudan

Soudan à un dialogue constructif.

L'Union européenne, peu cohérente et de fait alignée sur le discours nord américain, ne paraît pas en mesure de jouer un rôle déterminant en faveur d'une telle paix.

La Chine encore une fois est plus à l'aise sur le plan politique comme sur celui des affaires. D'autres grands pays émergents ne resteront pas les bras croisés et prendront eux aussi les choses à leur manière.

La nationalité en Afrique*Bronwen Manby, Karthala, 2011*

L'auteur montre comment les lois sur la nationalité sont utilisées pour exclure certains groupes sociaux ou empêcher des opposants d'accéder au pouvoir et souligne l'urgence de changer ces textes, partout où ils continuent d'alimenter des politiques d'exclusion et suscitent des conflits.

Un ouvrage indispensable à la compréhension des dynamiques politiques et sociales de l'Afrique contemporaine.

La Tunisie en révolution ?*Politique Africaine, ouvrage collectif, Karthala, 2011*

Ce dossier tente de comprendre comment, malgré un étroit contrôle policier, un extraordinaire mouvement social a pu se développer en Tunisie et aboutir à un changement politique profond, entraînant dans son sillage l'Égypte, la Libye et d'autres pays de la région.

Les auteurs mettent en évidence l'importance des revendications sociales qui ont été le moteur de la révolution.

Géopolitique de la Côte d'Ivoire*Sous la direction de Jacques Barrat SPM, 2011*

Exsangue aujourd'hui, la Côte d'Ivoire devra se relever, panser ses plaies tant physiques que morales et retrouver son unité. C'est la tâche ardue qui attend le Président Alassane Ouattara. Il reste aussi à espérer que, revenue à la démocratie, la Côte d'Ivoire puisse, aidée par des pays amis et les institutions internationales, reprendre en matière économique sa place de "poumon vital" de l'Afrique de l'Ouest.

TÉLÉGRAMMES TÉLÉGRAMMES TÉLÉGRAMMES**Sommet Union Africaine; 30 juin-1^{er} Juillet 2011**

Le sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a lieu à Malabo. A l'ordre du jour : paix et sécurité, énergie, infrastructures, agriculture et sécurité alimentaire. Et bien entendu la Libye.

Maghreb

• Tunisie

La Tunisie, berceau des révoltes du monde arabe, est devenue le premier pays nord-africain à rejoindre la Cour Pénale Internationale (CPI), à compter du 1^{er} septembre.

Afrique subsaharienne

• Côte d'Ivoire

La France ne devrait plus conserver à terme en Côte d'Ivoire qu'un contingent de 200 à 250 soldats, contre environ 900 aujourd'hui dans le cadre de la force Licorne placée sous mandat des Nations unies ;

• Mauritanie

L'armée mauritanienne a entièrement détruit un campement d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) en territoire malien lors d'un assaut dans le cadre d'opérations communes le long de leur frontière ;

• Rwanda

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda a condamné à la prison à perpétuité, à Arusha, une ex ministre rwandaise, Pauline Nyiramasuhuko, première femme reconnue coupable de génocide par une juridiction internationale ;

• Sénégal

Après 18 ans passés à la tête de la FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Jacques Diouf, qui quittera son poste à la fin de l'année au profit du brésilien Graziano da Silva, a déclaré sur RFI qu'il pourrait être candidat au Sénégal à l'élection présidentielle de 2012.



Du 9 juin 2011 au 3 juillet 2011

Le Bal de Ndinga de Tchicaya U Tam'si

Mise en scène et jeu Pascal Nzongi

Léopoldville, 30 juin 1960, veille de la proclamation de l'indépendance. Dans le Congo encore belge, un homme rêve aux lendemains de liberté qui s'annoncent. C'est Le Bal de Ndinga, une symphonie inachevée. Le drame de tout un continent.

Toute l'œuvre de Tchicaya U Tam'si, ce grand nom congolais de la littérature africaine, interroge d'une manière constante les traditions africaines, les souffrances des peuples et le devenir des sociétés africaines.

Adresse : Maison de la Poésie
Passage Molière
157, rue Saint Martin
75003 Paris

*Le club du faubourg*

Ce club de réflexion et d'initiative dans le domaine international accompagne la lettre de l'Afrique dans sa volonté de contribuer aux échanges et à la solidarité entre la France, l'Europe et l'Afrique.